Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 73 (1959)

Heft: 2-3

Artikel: Influence du cycle Lancelot-Graal sur le symbolisme du léopard et du lion : mutation naturelle et mutation provoquée

Autor: Viel, Robert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746311

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Influence du cycle Lancelot-Graal sur le symbolisme du léopard et du lion

Mutation naturelle et mutation provoquée

par Robert Viel

Nul n'a jamais contesté au blason un certain caractère hermétique. Mais ceux qui se sont efforcés de définir, jusqu'ici, les rapports entre les deux sciences, l'ont fait en des termes qui en restreignent singulièrement la portée. C'est rendre un compte inexact du phénomène. Les rapports entre l'hermétisme et l'héraldique ne se limitent pas à de simples contacts: c'est directement et dans sa totalité que la seconde est sortie du premier. Et si elle a pu, parfois, se présenter sous des aspects assez différents, c'est qu'à partir d'une certaine date, une mutation avait précipité l'évolution [1]).

Nous rappellerons ce contexte, en présentant aux lecteurs des *Archives héraldiques suisses*, la plaque tombale de Geoffroy Plantagenêt. L'émail du Mans, remarquons-nous, se range aux côtés de certains chapiteaux romans de type animalier, de certains sceaux pré-héraldiques, pour rattacher la future science du blason à l'hermétisme des époques antérieures. A ce titre, il représente un « carrefour ». La fantaisie des boucliers antiques y cède déjà la place à une ordonnance des figures, qui leur confère une apparence héraldique. Mais cette apparence ne recouvre pas encore l'ensemble de réalités juridiques, à quoi le blason correspondra par la suite.

L'étude d'un de ces sceaux pré-héraldiques (celui de Guillaume de Gloucester) va nous permettre de suivre, depuis son origine jusqu'à la « belle époque » des armoiries, l'un des thèmes hermétiques les plus courants. Nous verrons quelle déformation il dut subir pour se plier aux conceptions nouvelles; puis son retour inattendu au symbolisme initial.

Un autre enseignement, tiré du cycle Lancelot-Graal, précisera le sens si controversé du léopard héraldique et définira ses rapports avec le lion et le dragon.

Enfin la confrontation de ce même léopard avec certaine panthère achèvera d'éclairer la question.

La cire de Guillaume de Gloucester. Evolution du thème. Son retour au symbolisme initial.

On connaît d'assez nombreux sceaux où les survivances hermétiques sont indéniables. Une cire de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, datée de 1170, nous montre par exemple une plante à trois oiseaux perchés: un plus gros au sommet, deux petits sur les palmes inférieures. Mais le motif devient accessoire par rapport à l'ensemble, puisqu'il s'inscrit dans une composition équestre, dont il meuble simplement l'espace libre sous le cavalier [2]).

Au contraire, le sceau de Guillaume de Gloucester, que nous nous proposons d'étudier, est entièrement hermétique. Un seul thème y occupe la totalité de la cire. Antérieur aux années 1173-1182 (dates de la mort de son possesseur), il associe la panthère, animal mythique lunaire, à l'arbre cosmique ou arbre de vie, — association dont Mircea Eliade a attesté la permanence historique (*Traité d'Histoire des religions*, Payot, 1953, p. 241).

Dans de précédentes publications, nous avons rapproché cette cire de celle de la commune de Rouen, dont la panthère n'était autre que le « badge » du roi Henri II, seigneur du lieu. Cette parenté entre les deux sceaux met en évidence le cousinage du roi et de notre Guillaume. Mais l'un et l'autre évoquent également les idées philosophiques en honneur à la cour des ducs-rois. Ils en sont l'expression, au même titre que les animaux sculptés sur les chapiteaux romans, datés des mêmes règnes (à Caen, à Falaise, à Bayeux).

---

[1]) Sur cette évolution et sur cette mutation, cf. *Cahiers Léopold Delisle*, t. VII, fasc. 3, juillet-octobre 1958: *Les origines normandes du blason. De l'ésotérisme à l'héraldique* — et *Archivum Heraldicum*, 1958, nº 4: *Naissance du blason.*

[2]) Philippe d'Alsace, comte de Flandre, est ce mécène à qui l'on doit la commande du *Conte del Graal*. Son goût pour le symbolisme ne surprendra donc pas.

Anticipant sur l'interprétation hermétique du lion, du léopard et du dragon dans le cycle Lancelot-Graal, qui fera l'objet des pages suivantes, disons tout de suite que Philippe d'Alsace portait une « écu *au lion* » — d'ailleurs « contourné » (G. Demay, *Sceaux de Flandre*, nº 138).

D'autres analogies méritent encore d'être rappelées. C'est ainsi que le dessin du sceau de Guillaume, publié par James Robinson Planché (figure 1), omet un détail important: une « quarte-feuille », bien visible sur le fragment français des Archives Nationales (D 10137). Il est remarquable que la disposition de ce fleuron: devant l'animal héraldique, soit identique à celle de la « sixte-feuille » sur le plus ancien sceau de la commune de Rouen (D 5717. — *Archivum Heraldicum*, 1958, nº 2-3, fig. 3. — *Cahiers Léopold Delisle*, fasc. cit., planche II). Sur le manteau du roi Henri II, nous retrouvons d'ailleurs la quarte-feuille, associée au losange (GISANTS DE FONTEVRAULT, *Cahiers Léopold Delisle*, fasc. cit. fig. 6).

Fig. 1. Sceau de Guillaume de Gloucester, d'après James Robinson Planché : *The Poursuivants of Arms*, Londres, 1873. p. 95.

Nous ne discuterons pas longuement le type zoologique de l'animal emblème de Guillaume de Gloucester. Il faut tenir compte des moyens d'expression, aussi bien que de la mentalité du temps. Etienne Gilson observe que les hommes de cette époque se distinguaient de nous par une « ignorance à peu près totale de ce que peuvent être les sciences de la nature » (*La Philosophie au moyen-âge*, p. 343). Il semble en tous cas que les mèches stylisées du pelage ne suffiraient pas à faire de cette bête un lion, surtout quand l'arbre cosmique réclame un animal lunaire, donc une panthère.

C'est d'ailleurs — nous le savons — le mot « *panthère* » *(pantera)* qu'emploie un chroniqueur contemporain, Gérald le Cambrien, pour l'appliquer au dessin gravé sur la bague du roi Henri II [1]). Il n'y a donc pas à en chercher d'autre pour le sceau de la commune de Rouen, vraisemblablement copié sur celui de ce monarque, et, à plus forte raison, pour l'animal lunaire du cousin de ce roi, Guillaume de Gloucester.

L'association: « arbre-animal mythique lunaire » s'est conservée depuis, avec plus ou moins de variantes, dont il est intéressant de suivre la courbe. Entre 1290 et 1319, Marguerite de France, reine d'Angleterre, deuxième femme d'Edouard 1er, contre-scellait de l'écu aux léopards suspendu à un arbre (D 10019 *bis*) (figure 2). La composition est classique. Mais Mr Yves Metman, savant sigillographe, a attiré l'attention sur les similitudes que présentent les trois têtes de l'arbre et celles d'un autre arbre figurant sur un contre-sceau quelque peu postérieur: celui de la ville de Bayonne, vers 1351 (figure 3). Sur ce fond végétal, le contre-

Fig. 2. *Contre-sceau de Marguerite de France, reine d'Angleterre* (1290-1319), deuxième femme d'Edouard 1er. D 10019 *bis*.

Fig. 3. Contre-sceau de la ville de Bayonne vers 1351 (photo Archives Nationales).

---

[1]) Nous devons cette importante référence au regretté Mr H. Stanford, London qui lui-même la tenait de Mrs A. Nightingale, du British Museum. On trouvera le texte dans: GERALDUS CAMBRENSIS, *Opera*, éd. J. S. Brewer, Rolls Series, nº 21, vol. IV, p. 371 (H. Standford London, F.S.A., Norfolk Herald Extraordinary, *Royal Beasts*, East Knoyle, Milts, 1956, p. 9-11, note 3).

Ce Gérald ou Girald de Cambrie ou de Barri, polygraphe gallois, vécut de 1147 à 1222 ou 1223 (Colloques internationaux du C.N.R.S. *Les romans du Graal dans la Littérature des XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1956 (colloque de Strasbourg, mars-avril 1954), p. 138).

sceau de Bayonne représente un très beau lion passant et regardant, qui évoque l'appartenance anglaise (F 3867 *bis*). Cette fois, nulle contestation possible sur l'identité de l'animal: il s'agit bien d'un « lion »; mais n'oublions pas qu'entre 1173 (date du sceau de Guillaume de Gloucester) et 1351 (contre-sceau de la ville de Bayonne), le blason anglais a évolué. Nous verrons plus loin sous quelles influences. Dès 1299, Edouard, fils d'Edouard 1er, ornait ses animaux héraldiques d'une très authentique crinière (D 10126).

En tout cas, le schéma de ces trois états successifs d'un même thème invite à reconsidérer nos connaissances sur l'usage fort ancien de représenter des écus suspendus à des troncs ou à des branches. L'origine, pensait-on, en remontait aux tournois. Les hérauts des seigneurs participants avaient pris l'habitude de s'installer sur les chemins menant au champ clos et d'y attendre, au nom de leur maître, les provocations des arrivants. Pour que ceux-ci connussent au premier coup d'œil l'identité de leur adversaire éventuel, l'écu du chevalier était suspendu à l'arbre au pied duquel se tenait son officier. Après ce que nous venons de voir — et sans mettre en cause le fait matériel de l'utilisation de l'arbre pour accrocher un écu à l'époque des tournois — il semble qu'il faille renverser le rapport de cause à effet. Un contexte ésotérique eut été déterminant. Et c'est parce que l'animal lunaire avait été, jadis, associé à l'arbre, qu'il le resta sur les premiers sceaux et que l'arbre allait, peu après, être conservé par les artistes pour servir de support à l'écu.

Mais revenons aux deux dernières cires qui nous ont suggéré ces remarques. Les variations d'équilibre entre l'animal et le végétal y modifient du tout au tout le sens de la composition. Sur le contre-sceau de la reine, le sujet principal est l'écu — avec ses léopards. Sur celui de Bayonne, l'écu a disparu. L'animal reste, mais l'arbre l'égale en volume et, par conséquent, en signification. Il est alors facile de rétablir le cycle. Nous sommes partis d'un modèle purement ésotérique: la cire de Guillaume de Gloucester. A l'apparition du blason, le thème se modifie pour permettre l'introduction de l'écu. Le rôle de l'arbre s'en trouve diminué: il passe au rang de simple support. Enfin, réhabilitation du thème fondamental avec le contre-sceau de Bayonne, où l'écu s'efface de nouveau, tandis que l'arbre reprend toute l'autorité qu'implique hermétiquement sa nature.

Cet exemple d'une évolution, suivie d'un retour au symbolisme primitif [1]), confirmera ce que nous affirmions en commençant sur l'origine hermétique du blason.

L'étude d'expressions littéraires de la même époque nous conduira aux mêmes conclusions.

Le cycle Lancelot-Graal et le symbolisme du lion, du léopard et du dragon.

Le cycle Lancelot-Graal représente un effort *savant* d'adaptation. L'héraldique s'était formée *spontanément*, à partir de thèmes hermétiques. L'auteur s'applique à corriger ceux-ci. Il les repense en chrétien. Par là, il oppose à l'évolution naturelle qui venait de s'accomplir (choix d'un emblème par Henri II, mutation et fixation sous Richard Cœur-de-Lion et sous Jean sans-Terre), une autre évolution — mais dirigée —, une autre mutation — mais provoquée. Pour les clercs qui assument l'initiative de ce mouvement, il ne s'agit pas de nier la révolution païenne qui vient de s'accomplir (se souvenir de ce que nous avons dit de la panthère du futur Henri II s'opposant à la croix de son rival le roi Etienne), mais d'en détourner l'interprétation à leur profit [2]). Rien d'étonnant, par conséquent, qu'on ne trouve pas, sous leur plume, une signification du lion, du léopard et du dragon, identique à celles que nous avons données. Les différences et la façon dont ils les introduisirent nous renseigneront sur leurs intentions.

Nous avions conclu à une équivalence entre le dragon et la panthère, ceux-ci s'opposant d'autre part au lion chrétien, au Lion de Juda (*Archivum Heraldicum;* 1958, nº 2-3). Dans la discussion qui suivit notre conférence de février 1958 à la Sorbonne, Mlle Anne Souriau nous fit remarquer, avec beaucoup de raison, que cette interprétation contredisait celle du cycle Lancelot-Graal:

« On trouve aussi, observait-elle, un symbolisme du lion et du léopard dans le cycle

---

[1]) L'évolution de la panthère au lion, que nous avons étudiée dans un précédent bulletin (*Archivum Heraldicum*, nº 2-3, 1958, fig. 3), peut aussi être reconstituée à partir de la cire de Guillaume de Gloucester (fig. 1 du présent article). Nous obtenons alors la séquence: panthère associée à l'arbre — panthère à queue arborescente — lion naturaliste.

[2]) Tout le cycle Lancelot-Graal trahit cet effort. Merlin, « homme » d'un héros chrétien, le roi Artus, a cependant été engendré par un démon. C'est de lui qu'il tient sa puissance. Il la fera servir au bien, ni sa mère, ni lui n'ayant jamais pactisé avec l'Ennemi.

Son étendard n'en reste pas moins *un dragon*. L'armée chrétienne a bien pour enseigne: « la bannière blanche à croix rouge »; « mais sur celle d'Artus, on voyait *un dragon* au-dessous de la croix ». Même dans l'épisode final (Mort Artus), le mât du pavillon royal est surmonté d'un *dragon*.

Lancelot-Graal. Or le léopard n'y est pas l'adversaire du lion et l'allié du dragon, il est une sorte d'approche du lion, un presque-lion qui ne s'est pas totalement réalisé sur le plan spirituel [1]). »

Cette remarque ne modifie en rien le symbolisme originel du léopard héraldique, mais elle va nous montrer comment le sens s'en est corrompu par la suite. Le symbolisme originel du léopard ne peut en être atteint parce que le courant hermétique dont il est issu n'appartient pas au courant chrétien qui inspire l'auteur du Graal.

Il faut se garder, écrit Mlle M.-M. Davy [2]), d'uniformiser le XIIe siècle dont les personnages et leurs œuvres sont d'une profonde originalité; les opinions de ce temps furent aussi diverses que les nôtres. »

Cela ne signifie pas qu'il n'y eut aucune influence des *Bestiaires* ou de *la Queste* sur le blason. Nous pensons seulement que, partis de positions opposées, il leur fallut un certain temps pour qu'une influence quelconque put se faire sentir. Le vrai modèle du léopard (ou plutôt de la panthère) de Henri II, ce ne sont pas les Bestiaires contemporains de ce roi, ce sont les chapiteaux romans qui reflètent des concepts antérieurs.

La panthère multicolore de Guillaume le Clerc de Normandie (Bestiaire divin), sur laquelle nous reviendrons plus loin, n'est pas la source du léopard héraldique, son contemporain. On la retrouvera pourtant — combien d'années plus tard! — avec la panthère « gaiement tachetée » (« gaily spotted ») du roi Henri VI.

De même, l'« approche de lion », le « presque-lion » qu'est le léopard dans le cycle Lancelot-Graal, ne modifie pas le sens *originel* de la panthère du roi Henri II, dont nous avons montré qu'elle n'était qu'une des formes du dragon. Mais il pourra influencer les représentations ultérieures du même animal héraldique et devenir ainsi la cause du doute, de la confusion, de l'ambiguïté qui affecteront le symbolisme de cet animal à partir d'une certaine époque. Il nous en apportera donc l'explication.

Au reste, il n'est pas étonnant que le roi Henri II lui-même, parvenu au faîte de la puissance, se soit senti un peu gêné par l'emblème qu'il avait choisi dans un moment de révolte. Entre le monarque chrétien et le jeune prince traqué, le climat s'était modifié du tout au tout. Les efforts pour détacher le léopard du dragon et le rapprocher du lion s'expliquent donc d'eux-mêmes. Les clercs en prirent l'initiative, mais il n'est pas exclu qu'à partir d'un certain moment, leur entreprise ait été favorisée par le roi.

Le seul point délicat était de découvrir des arguments qui légitimassent l'opération. Sa difficulté garantissait, pensions-nous, le léopard d'un nouveau « baptême ». Et nous l'avions écrit en ajoutant que le jeune prince y avait sans doute trouvé l'un des motifs de son choix (*Archivum Heraldicum*, op. cit. p. 21).

C'était compter sans la subtilité des gens d'Eglise. La doctrine de la grâce était alors à l'ordre du jour. Ils en firent l'armature du célèbre roman (ETIENNE GILSON, *Les idées et les lettres*, p. 59 et sq.: *La mystique de la grâce dans la Queste del Saint Graal*). L'idée géniale fut de commencer par changer le nom de la panthère en celui de léopard. Car, dans: « *pan-thèr* » résidait presque toute la difficulté. Ces deux syllabes avaient une signification trop claire. Le mot, à lui seul, était explosif. Il rappelait une erreur doctrinale qui fut la hantise de toute la philosophie du moyen-âge. Tandis que celui par lequel on le remplaçait avait pour premier terme: « *leo* », celui-là même vers lequel on tendait. La rencontre est trop belle pour n'être due qu'au hasard [3]). Elle permettait ce qui, sans elle, eût été impossible. Toute discussion sur la *panthère* eût mené à des sentiers interdits. Mais, une fois admis le changement de nom, la suite en découlait comme jeu d'enfant.

Il ne restait plus qu'à s'écrier: « Un dragon, ce *léo*-pard?... Quel contresens!... » Pour le supposer, il eût fallu être bien mal informé de la doctrine chrétienne de la grâce. Or tous les contemporains la connaissaient. Le cycle Lancelot-Graal peignait le léo-pard sous les traits d'une bête mal différenciée. Chacun savait qu'il s'agissait d'un animal en évolution. Il n'avait

---

[1]) *Revue d'Esthétique*, tome 11, fascicules 1 et 2, janvier-juin 1958, page 204 (Librairie philosophique J. Vrin, place de la Sorbonne, Paris).

[2]) *L'Age Nouveau*, n° 104, novembre-décembre 1958, page 59.

[3]) Sur le plan rigoureux des textes, il est incontestable que l'appellation de « *panthère* » précéda celle de « *léopard* », et que l'une et l'autre sont antérieures au « *lion passant et regardant* » des Anglais.

Nous savons déjà (cf., supra, note 3) que le mot *panthère* est attesté dès le roi Henri II, avec le chroniqueur Gérald le Cambrien décrivant la bague de ce prince : « annulum aureum optimum *cum pantera* ». C'est aussi le terme le plus usité dans les *Bestiaires*.

Le mot « *lupards* » apparaît, appliqué à l'écu royal, dans le premier armorial (anglais) où soient « blasonnées » des armoiries (*Rolls of arms of the reigns of Henri III and Edward 1* — vers 1240, 1245).

Les « *lions* » sont postérieurs.

pas encore atteint la plénitude de son état de lion? C'est qu'il ne possédait pas non plus la plénitude de la grâce. Mais il était en marche vers elle.

Il était évident — pour reprendre les expressions de Mademoiselle Souriau — que l'on avait affaire à un demi-lion, à une « approche de lion », à un « presque-lion », et qui finirait bien, Dieu aidant, par le devenir un jour complètement [1]).

Mais revenons à notre point de départ. Le futur Henri II choisit ses armoiries au moment où il est armé chevalier, en 1148. Peu avant (en 1136), Geoffroy de Monmouth achevait son *Historia Regum Britanniae*. Il y reprenait la légende de deux dragons et de l'enchanteur Merlin et il en appliquait le symbolisme à la dynastie normande d'Angleterre. Ne faut-il pas continuer le parallèle et penser que ce que nous nommerions aujourd'hui: les *deux lions passants* d'Henri II, ne furent qu'une allusion à ces *deux dragons*, dont le mythe appartient au vieux fonds celtique autochtone, c'est-à-dire aux alliés du jeune prince vers l'époque de son adoubement? Le conte, issu de ces traditions, présentait les rois normands comme les libérateurs annoncés par Merlin pour délivrer les Bretons des envahisseurs Saxons. Or Cadwalader, le dernier roi Breton (qui vivait au VIe siècle) avait pour emblème un dragon rouge (figure 4), dont l'Angleterre moderne n'a pas encore perdu le souvenir [2]). On voit donc comment le choix de la panthère-dragon par Henri II pouvait combler les aspirateurs des autochtones.

Fig. 4. *Le dragon rouge de Cadwalader*, d'après M. H. Stanford London: ROYAL BEASTS (dessin de Harold B. Pereira).

Ce choix rejoint un autre indice que nous avons déjà relevé (supra, note 2, page 3): la présence d'*un dragon* sur l'étendard du roi Arthur. On sait que ce monarque apparaît dans le cycle comme le prototype du souverain chrétien, donc de Henri II lui-même.

Il ne faut pas s'étonner de voir apparaître par la suite le chevalier au Dragon, symbole du diable, et que vaincra Perceval. Lancelot de son côté, dans un épisode du *Château Aventureux*, après avoir levé la pierre où s'inscrit sa destinée, combattra et vaincra le dragon qui y était caché. De telles contradictions sont inévitables dans la perspective que nous avons indiquée: celle d'une adaptation savante de thèmes celtiques au climat chrétien.

Il reste que cette contradiction même devait pousser à une harmonisation des deux sources. Et c'est — nous l'avons vu — ce qui a été tenté. L'idée d'assimiler le lion à Galaad, symbole du Christ, et de faire du léopard une espèce de lion manqué, en train d'évoluer sous l'influence de la grâce, procède de ce désaccord dans le contexte historique et du désir d'y porter remède [3]).

---

[1]) Effectivement, le pas a été franchi: vers 1262, le lion remplace la panthère sur le sceau de la commune de Rouen (D 5718). Et nous avons déjà noté qu'à la même époque (vers 1299), les animaux héraldiques d'Edouard, fils du roi d'Angleterre Edouard 1er, sont également devenus des lions à crinières (D 10126).

Pourtant, très peu avant (1264), le contre-sceau d'Eléonore de Provence, reine d'Angleterre, femme de Henri III, insistait en tachetant *de mouchetures* les léopards, précision extrêmement rare (D 10015 *bis*).

En 1326 encore, les ambassadeurs d'Edouard III, venus réclamer la régence de France, s'appuient sur une prophétie de Merlin, marquant clairement: « qu'au temps où nous sommes les Lys et les *Léopards* seraient unis dans un même champ » (F. DE MÉZERAY, *Histoire de France*, t. I, p. 384, cité par Francisque Michel, *Vita Merlini*, Paris, 1837, p. XXXV).

De même, en juillet 1468, lors des fêtes données à Bruges en l'honneur du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York (tournoi de *l'Arbre d'Or*), la bannière d'Angleterre sera portée par un figurant costumé en *léopard*. C'est la bannière de Bourgogne qui sera tenue par un lion (le lion de Flandre). (OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. III, p. 134, 135; DE BARANTE, *Hist. des Ducs de Bourgogne*, t. 17-18, p. 131).

Depuis, l'Angleterre semble s'être définitivement ralliée au « *lion passant et regardant* ». La France est restée fidèle *au léopard*.

[2]) Ces références aux « prophéties » de Merlin peuvent surprendre. Elles furent cependant prises très au sérieux, et fort longtemps. L'histoire en donne de nombreux exemples. Outre celui que nous signalons note 2 et qui concerne les très officiels ambassadeurs d'Edouard III en 1329, il en est beaucoup d'autres. Suger, parlant de l'avènement de Henri 1er, écrit: « ... Anglorum sempiterni eventus mirabilis spectator et relator Merlinus (...): « Succedet, inquit, leo justitiae, ad cujus rugitum gallicanae turres et insulani dracones tremebunt. » (Sugerii Liber de Vita Ludovici Grossi, apud du Chesne. Hist. Franc. Script., t. IV, p. 296.)

Et Gervais de Canterbury, à propos de la mort des enfants de Henri 1er, noyés sur les écueils de Barfleur, dit aussi: « Et sicut Merlinus predixerat, catuli leonis in aequoreos pisces sunt transformati. » (Chronica Gervasii, ap. Twysden, p. 1339, ligne 13. — Voir aussi: Draco Normannicus, lib. 1, cap. XXXVI).

Nul doute que Henri II, jeune, n'ait été nourri de telle littérature, qui soutenait le courage de ses partisans.

[3]) Sur le symbolisme du lion et du léopard dans le cycle Lancelot-Graal, bornons-nous aux passages les plus caractéristiques. D'abord l'épisode du Château Aventureux, dont nous avons déjà parlé, où Lancelot va combattre et vaincre le dragon. La pierre sous laquelle dormait ce dragon porte l'inscription prophétique: « Cette tombe ne sera pas levée avant la venue du léopard dont le grand lion naîtra. »

Dans la QUESTE DEL SAINT GRAAL, prophétie de Merlin: « Troi seront qui l'acheveront: li dui virge

Elle rend compte également du sens ambigu que prend, à partir de la fin du XIIIe siècle, le léopard du blason. Cette ambiguïté recouvrait une ambivalence. Mais maint héraldiste s'était en vain, jusqu'ici, appliqué à élucider le mystère. Et nous-même, qui en avions proposé, dans le numéro d'*Archivum Heraldicum* déjà cité, un commencement d'explication, reconnaissons que celle-ci serait incomplète si l'on n'y ajoutait l'influence du cycle Lancelot-Graal.

(A suivre.)

La pierre tombale de Claudine Bullioud, femme de Jean Le Mort, à Sainte-Croix de Lyon, 1571

par Jean Tricou

A Lyon, au n° 25 de la rue des Capucins, sur l'un des murs intérieurs du deuxième étage, se trouvent plaqués et séparés en deux parties, les fragments inférieurs d'une pierre tombale. On lit: « ... (d)uc de Gene(v)oys et (de) Nemours, (l)aquelle, (a)près avoir (ac)omply (son) debvoir (de) bonne (c)atholique, (re)ndit son (a)me à Dieu le (me)rcredy (X)VIIe d'Octo(bre) 1571. Requiesc(at) (in) pace. » (Fig. 5.)

Il s'agit donc d'une dame, dont le nom ainsi que celui de son mari manquent et dont le décès est du 7, 17 ou 27 octobre 1571. Cela rendrait malaisée l'identification de cette inscription, si elle ne portait pas aussi les armes des deux personnages, placées suivant les bonnes règles héraldiques, celles du mari à gauche *(dextre)* et celles de la femme à droite *(senestre)*.

Les armes du mari sont en partie effacées. On distingue cependant *un pal chargé d'une croisette pattée* et *un chef* dont les meubles ont disparu. Nous verrons d'ailleurs plus loin qu'on ne les connaissait pas encore. Elles ne peuvent donc servir à l'identification. Au contraire, celles de la femme sont très nettes: *un tranché et six besans*. Ce blason est celui bien connu des Bullioud, Lyonnais: *tranché d'argent et d'azur à trois tourteaux et trois besans mis en orle de l'un en l'autre* et ils sont, en France tout au moins, les seuls à l'avoir porté.

Comme d'autre part l'inscription fait mention du duc de Genevois et de Nemours, il était facile de trouver une Bullioud décédée en octobre 1571 et ayant, soit par elle soit par son mari, des rapports avec ce personnage et de vérifier sa sépulture dans l'une des églises de la ville.

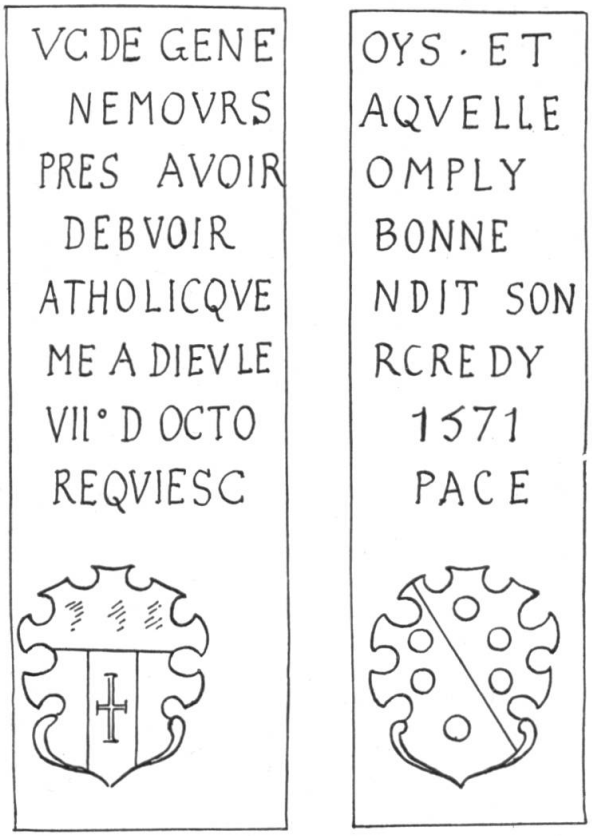

Fig. 5. Pierre tombale Le Mort-Bullioud, 1571.

Et c'est ainsi que nous pouvons affirmer que la pierre a été gravée à la mémoire de Claudine Bullioud, fille de Me Pierre Bullioud, procureur du roi en la sénéchaussée et Présidial de Lyon, et d'Emeraulde ou Arnaulde de la Porte, sa seconde femme. Elle avait épousé le 19 août 1565, devant Etienne Le Mignon, notaire à Lyon, Jehan Le Mort.

Il était fils de François Le Mort et petit-fils de Michel Le Mort qui furent tous deux juges des terres de Louise de Savoie mère de François I. Il était alors pourvu depuis octobre 1563

---

et li tierz chastes. Li uns des trois passera son pere autant come li lyons passe le liepart de pooir et de hardement. » (Edit. Alb. Pauphilet, Paris, Champion, 1949, p. 77.)

Enfin, même ouvrage, p. 137, cette autre prophétie adressée à Lancelot et concernant Galaad, son fils: « ... il venait au jeune chevalier qui de toi est descenduz, car tu l'engendras en la fille le Roi Pescheor, et einsi descendait il de toi; si le muoit en figure de lyon. »

Il est évident qu'une étude systématique devrait préciser chronologiquement le symbolisme qui nous intéresse à travers les nombreux romans du cycle. Mais comme l'écrit M. Zumthor: « L'ensemble des prophéties (de Merlin) se situe dans la tradition constituée par Geoffrey de Monmouth. » (Colloque international: les romans du Graal, p. 154.) Pour un héraldiste, l'approximation dont nous sommes partis est donc largement suffisante.